



## CHARTRE DE L'ENVOL JEUNESSE ASBL

### 1. VISION, MISSION ET ACTIONS DE L'ENVOL JEUNESSE ASBL

#### 1.1. VISION

- ▶ Que veut promouvoir l'asbl ?
  - La création d'une action de terrain d'aide concrète et personnalisée pour venir en aide à des enfants, des adolescents ou de jeunes adultes défavorisés tels que définis dans les statuts de l'asbl.
- ▶ Que veut proposer l'asbl ?
  - Une action d'aide individualisée ou non, en fonction des critères et axes d'intervention de l'asbl.
  - Des actions de solidarité au profit des jeunes en promouvant la participation et l'implication de tiers notamment par la constitution d'un réseau de soutien aux jeunes visés par les statuts de l'asbl.
  - Une collaboration active avec des maisons d'accueil résident les jeunes concernés par les statuts de l'asbl.
- ▶ Que vise l'asbl ?
  - Offrir l'aide qui fait défaut aux jeunes dans sa spécificité.
  - La création d'un réseau de personnes qui peut soutenir le jeune et participer à son « intégration » citoyenne, sociale et ou professionnelle.
  - Offrir au jeune un réseau de personnes ressources qui pourront aider à son développement d'adulte ou à les soutenir dans tous les cas de figure.
- ▶ Que met en place l'asbl ?
  - Une structure de personnes professionnelles ayant une connaissance du secteur de l'aide aux jeunes au travers notamment de son Conseil d'administration et de ses membres.



- Un soutien aux jeunes lorsque l'objet de ce soutien fait partiellement ou totalement défaut.
- La mise en place d'un réseau dans lequel le jeune pourra trouver les ressources ou le coaching qu'il recherche ou dont il a besoin avec la personne la plus adéquate et / ou qualifiée possible.
- La mise en place d'une politique de Fundraising professionnelle ciblée devant permettre à l'asbl d'atteindre ses objectifs, notamment au niveau du soutien financier nécessaire aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.
- Une collaboration de proximité avec les maisons d'accueil telles que définies au statut de l'asbl.
- La mise en place d'un process de communication visant à faire mieux connaître le secteur et les difficultés de ces jeunes en vue d'une meilleure prise de conscience par le grand public.

## 1.2. MISSION

- ▶ Venir en aide de manière concrète aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes blessés par la vie.
- ▶ Créer un réseau d'adultes de bonne volonté soucieux de ces jeunes avec la volonté de les aider et/ou les coacher.
- ▶ Offrir un service, libre de toutes influences des pouvoirs subsidants ou des asbl accueillant les jeunes, tout en collaborant de manière active et collégiale dans l'intérêt du jeune.
- ▶ Assurer une vulgarisation de la situation de ces jeunes auprès du grand public.

***Le « fil rouge » de l'abl sera résolument de valoriser tous les projets amenant l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte, quelque soit son âge, à l'apprentissage de l'autonomie.***

## 1.3. ACTIONS

- ▶ Les actions de l'asbl toucheront 4 domaines de soutien :
  - Le soutien Financier
  - Le soutien Solidaire
  - Le coaching ou le soutien en Compétence
  - Le soutien en nature



### 1.3.1. LE SOUTIEN FINANCIER

#### ► Champs d'action et axes d'intervention

L'Envol Jeunesse interviendra en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes défavorisés, tel que défini dans les statuts de l'asbl, tout en luttant contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Son objectif est d'apporter un soutien individuel ou collectif efficace aux jeunes vivants en Belgique francophone dans le cadre de projets se déroulant en Belgique ou dans un autre pays de la francophonie.

#### ► L'Envol Jeunesse apporte son appui à :

- Définition de l'axe en faveur des enfants et adolescents (de 0 à 16 ans)
  - Enfants et d'adolescents défavorisés (tel que défini au statut de l'asbl) dont la situation difficile nécessite une aide individuelle ou collective spécifique et complémentaire aux interventions publiques.
  - Ayant vécu ou vivant en maisons d'accueil pour enfants et adolescents blessés par la vie (tel que défini au statut de l'asbl).
  - Des actions en vue de favoriser l'intégration dans la société.
  - Des actions en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
  - Des actions en vue d'assurer un mieux être aux jeunes.
- Définition de l'axe en faveur des adolescents (16 à 18 ans) et des jeunes adultes (18 à 21 ans)
  - Adolescents et jeunes adultes défavorisés (cfr statuts) dont la situation difficile nécessite une aide individuelle spécifique et complémentaire aux interventions publiques dans le cadre de son apprentissage de la mise en autonomie.
  - Ayant vécu ou vivant encore en maisons d'accueil (cfr statuts).
  - Des actions en vue de favoriser « l'intégration » dans la société notamment par du coaching.
  - Des actions en vue de lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale notamment par la création d'un réseau.
  - Des actions en vue d'assurer un mieux être aux jeunes.



► **L'Envol Jeunesse apporte son soutien à des jeunes :**

- Issus d'asbl établies en Belgique Francophone.
- concernés par l'axe d'intervention.
- s'inscrivant dans un projet pédagogique et/ou résoluement social.

► **L'Envol Jeunesse n'apporte pas son soutien à des jeunes :**

- hors cadre de ces axes d'intervention.
- dont la maison d'accueil ne fait pas partie des asbl partenaires.
- des projets visant l'aide à des adultes.

L'asbl reste la seule décisionnaire d'une prise en charge ou non après analyse de la situation et/ou du dossier.

Les prises de décisions se tiennent à huit clos en raison notamment de la protection de la vie privée des jeunes.

### 1.3.2. LE SOUTIEN SOLIDAIRE

- Il vise à soutenir le jeune dans le cadre de ce changement de vie, où après une vie de groupe, le jeune se retrouve seul ou presque. Ce soutien se fera par une équipe professionnelle composée notamment des membres de l'asbl.
- Il vise à ouvrir les portes d'un réseau qui est là pour encadrer le jeune et lui offrir une autre perspective de vie que celle qu'il a connu et ou une participation volontaire et active sera attendue de lui.
- Il vise en un mot à créer un réseau de personnes de bonne volonté auprès du jeune.

### 1.3.3. LE COACHING OU LE SOUTIEN EN COMPÉTENCE

- Il vise à soutenir le jeune dans ses démarches administratives, juridiques ou autres.
- Il vise à soutenir le jeune dans sa recherche scolaire ou dans une recherche d'emploi par tout moyen nécessité par sa situation.
- Il vise à aider le jeune durant les vacances à trouver un stage ou des jobs de vacances auprès d'entreprises partenaires.
- Il vise à mettre le jeune en contact avec la personne ressource de l'asbl la plus à même de l'aider dans sa demande, son besoin, ses attentes.



### 1.3.4. LE SOUTIEN EN NATURE

Il vise à mettre à disposition des jeunes du matériel informatique, du mobilier ou encore des invitations à des événements parrainés par des partenaires de l'asbl.

Ce matériel est mis à la disposition du jeune pour répondre à ses besoins spécifiques.

## 2. STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

La structure de fonctionnement est définie par les statuts de l'asbl. Deux administrateurs sont chargés de la représentation de l'asbl et de sa gestion.

## 3. MOYENS D'ACTION ET DE RESSOURCES

Les moyens et ressources dont disposera l'asbl proviendront de sa recherche de fonds tant auprès de particuliers, de services club, de fondations, d'entreprises ou de toutes autres sources.

## 4. COMMUNICATION

Pour remplir sa mission, il est important que L'Envol Jeunesse asbl se fasse connaître des associations, des pouvoirs mandants, des entreprises, des fondations, des plateformes professionnelles du secteur, de la presse afin de toucher le grand public au sens large.

A cet effet, tout moyen sera mis en œuvre dès la création de l'asbl, ce principalement par voie électronique afin d'éviter au maximum l'utilisation de papier ainsi que par l'organisation de rencontres.

Il apparaît important d'afficher au-delà de son intervention sociale toute sa volonté de la prise en compte de sa responsabilité sociétale notamment en matière d'environnement et de transmettre également ce message aux jeunes notamment par la politique de l'exemple.